

PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE RCCAQ 2022

Présenté par



**BANQUE
NATIONALE**

Pour une 4^e édition en 2022, le **RCCAQ propose à ses membres de poser leur candidature au Prix Distinction Technologie. Ce prix a comme objectif de reconnaître et récompenser les initiatives menées par les cabinets de courtage dans le domaine de la technologie. Le Prix Distinction Technologie sera décerné à un cabinet membre du RCCAQ ayant créé une innovation technologique qui a un impact significatif sur le cabinet lui-même et sur son efficacité, son expérience client et/ou sur l'ensemble de l'industrie du courtage en assurance de dommages.**

Le RCCAQ souhaite avant tout valoriser les cabinets qui mettent en place des actions concrètes en matière d'innovation et qui saisissent les opportunités pour jumeler courtage et technologie.



Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec

AFIN D'ÊTRE ADMISSIBLE AU PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE, LE CABINET OU LE REPRÉSENTANT DU CABINET DOIT :

- Être membre du RCCAQ
- Ne pas occuper un poste au sein du conseil d'administration et/ou du comité technologique du RCCAQ présentement ou ne pas avoir occupé un tel poste au cours des 12 mois précédant la fin de la période de mise en candidature
- Avoir démontré un intérêt marqué pour l'innovation technologique
- Présenter des réalisations concrètes en matière d'innovation technologique ayant un impact significatif sur l'un ou plusieurs des éléments suivants:
 - Efficacité de la gestion du cabinet
 - Amélioration de l'expérience client
 - Publicité, marketing, réseaux sociaux
 - Influence auprès des partenaires du courtage (fournisseurs, assureurs, etc.)

LA MISE EN CANDIDATURE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE ÉLECTRONIQUEMENT ET AU PLUS TARD LE : 14 OCTOBRE 2022.

- Pour être considéré comme complété, un dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :
 - Le formulaire d'information sur le cabinet
 - Une présentation du projet en répondant aux questions indiquées à la fin du formulaire
 - Tout matériel informatique pertinent (captures d'écran, articles de presse, fichiers par WeTransfer, liens, etc.) pour appuyer le dossier
 - Le logo du cabinet
- Fin octobre, un comité de présélection analysera les candidatures reçues et choisira un maximum de trois finalistes.
- La semaine du 24 octobre, le nom et le logo des cabinets finalistes seront publiés à l'infolettre électronique *L'Informateur*.
- Chaque finaliste bénéficiera d'une rencontre de présentation de son projet auprès du jury (20 minutes de présentation et 10 minutes de questions et réponses), le mercredi 2 novembre 2022 à l'hôtel Hilton Québec.
- Les finalistes seront invités à faire la démonstration de leur initiative (procédure à déterminer selon la nature du projet présenté).
- Le cabinet lauréat du Prix Distinction Technologie sera dévoilé dans le cadre du Banquet de clôture du **49^e Congrès général du RCCAQ**, le 3 novembre 2022 à l'hôtel Hilton Québec.

LE CABINET RÉCIPiendaIRE DU PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE RECEVRA :

- Une bourse de 1 000 \$ remise par le RCCAQ
- Une entrevue (et reportage) dans le magazine électronique *Liaison+*
- Un prix (à déterminer) remis par la **Banque Nationale**
- L'inscription d'un quatuor pour l'événement Golf 2023 du RCCAQ

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

La mise en candidature doit être déposée électroniquement, au plus tard le 14 octobre 2022.

Le dépôt se fait à l'attention de Mme Doryce Djerari au : ddjerari@rccaq.com

RENSEIGNEMENTS SUR LE CABINET MIS EN CANDIDATURE

Nom du cabinet :

DIRIGEANT DU CABINET

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

INFORMATIONS SUR LE REPRÉSENTANT DU CABINET POUR LE PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE (SI DIFFÉRENT DU DIRIGEANT)

Nom :

Prénom :

Poste occupé :

Téléphone :

Courriel :

Adresse (si succursale différente du cabinet) :

POUR AIDER À LA PRÉSENTATION DU PROJET, VOICI LES INFORMATIONS À FOURNIR AFIN DE COMPLÉTER LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- 01** Indiquer la ou les réalisations technologiques pour lesquelles le cabinet présente une candidature. Décrire le tout le plus précisément possible en établissant les éléments suivants :
 - Quel est l'objectif poursuivi? Comment cette idée a-t-elle germé? Quel était le besoin?
 - Quels ont été les efforts fournis? Quels ont été les obstacles et comment ont-ils été surmontés? Pourquoi avoir persévéré? Est-ce que le contexte de la pandémie a favorisé ou ralenti le projet?
 - Quel a été le processus? Est-ce bien une création du cabinet?
 - Qu'est-ce qui fait de cette réalisation une innovation? Qu'a-t-elle d'original?
- 02** Quels sont les impacts de cette innovation? Quelle est la valeur ajoutée de cette réalisation technologique pour le cabinet (que ce soit en matière d'efficacité, d'expérience client, de marketing, etc.)? Cela peut être défini par une réduction des dépenses, une amélioration du taux de satisfaction des clients, etc.
- 03** Quel est le rayonnement de cette innovation? A-t-elle déjà suscité l'intérêt de l'industrie ou d'autres acteurs (médias sociaux, utilisation par d'autres cabinets, articles de presse)?
- 04** Autres points sur lesquels il serait important d'insister pour appuyer la candidature? En plus des aspects traités dans les questions précédentes, le dossier peut être complété par tout ajout d'informations qui préciseront la valeur de la candidature. Comment le projet a-t-il été financé? A-t-il fallu créer des partenariats?

À noter que des points seront accordés à la présentation générale du dossier ainsi qu'à la qualité de la présentation orale lors de la rencontre du 2 novembre 2022.